

Programme : Algérie
Pour l'année : 2004

Fait le : 01-12-2003



I - CONTEXTE

Théâtre d'une violence inouïe pendant une décennie, l'Algérie poursuit timidement depuis 1998 une politique d'ouverture. Les activités économiques et sociales reprennent un cours quasi normal malgré la persistance d'actes de violence aveugles ou ciblés.

Cependant, le processus enclenché de transition économique et de réformes institutionnelles génère des inégalités et des dysfonctionnements dans un système social défaillant. Les services de santé sont en effet loin de répondre aux besoins des 31 millions d'Algériens. Il existe cependant nombre de ressources et de forces au sein du secteur public et du mouvement associatif, qui nécessitent d'être soutenues et revitalisées.

A dix-huit mois d'intervalle, la région d'Alger a par ailleurs connu deux catastrophes naturelles dramatiques :

- les inondations de Bab el-Oued en novembre 2001, qui ont fait 700 morts ;
- le séisme de mai 2003 qui a secoué Boumerdès et Alger, causant la disparition de 3 000 personnes, laissant 10 000 blessés et 182 000 personnes sinistrées.

II - HISTORIQUE

L'année 1998 a constitué pour Handicap International l'amorce d'une collaboration avec les partenaires algériens, à l'occasion de séminaires organisés à Blida, puis à Marseille, sur la thématique de « l'enfance blessée ». En collaboration avec les professionnels algériens des institutions publiques et du mouvement associatif, les activités ont démarré entre 1999 et 2001 avec un projet de soutien psychosocial ciblant particulièrement les enfants, et avec l'appui à la mise en place d'un atelier d'appareillage à Blida.

Lors des inondations de Bab el-Oued et du séisme de mai 2003, Handicap International a soutenu et animé un réseau d'associations et d'institutions rapidement mobilisées pour apporter une assistance médicale, psychologique et sociale aux blessés graves, aux personnes handicapées sinistrées et aux enfants traumatisés.

III - STRATEGIE

Le programme vise à promouvoir le développement des réseaux d'acteurs agissant en faveur des personnes en situation de handicap et de vulnérabilité psychologique :

- par l'accompagnement et la valorisation des acteurs en tant que ressources locales ;
- par la reconstruction du lien et le décloisonnement entre les professionnels ;
- par le renforcement des capacités d'action des acteurs locaux (amélioration des compétences et des conditions d'exercice, renforcement institutionnel).

Le programme est basé sur une politique de partenariat conventionné garantissant les rôles de chacun et la transmission du savoir.

IV - DESCRIPTION DES ACTIONS

Il est possible de distinguer schématiquement quatre volets : la santé mentale, la petite enfance, la réadaptation et les droits des personnes handicapées.

- Le volet **Santé mentale** vise à soutenir, former, enrichir et mettre en lien les soignants et les éducateurs spécialisés dans les différents aspects de leur pratique professionnelle. Sont plus particulièrement ciblés les personnels travaillant auprès d'enfants victimes de violence, d'enfants hospitalisés atteints de handicaps moteurs ou de maladies graves, d'enfants handicapés mentaux ou présentant des troubles de la personnalité.
- Le volet **Petite Enfance** vise à remettre à niveau les pouponnières publiques accueillant de très jeunes enfants abandonnés, et notamment handicapés.
- Le volet **Réadaptation** est composé de trois projets :
 - la mobilisation d'un réseau d'acteurs apportant une aide médicale, psychologique et sociale aux blessés graves et aux personnes handicapées sinistrés du séisme. S'y ajoute la promotion de l'accessibilité des logements provisoires et définitifs attribués aux personnes handicapées, ainsi que celle des bâtiments publics ;
 - un appui au renforcement des formations paramédicales initiales et continues de l'Institut national pédagogique de formation paramédicale : mise en place d'un processus d'évaluation, promotion de l'approche globale du patient, amélioration de l'enseignement pratique en kinésithérapie, ergothérapie et appareillage ;
 - un appui spécifique au renforcement structurel des associations de lutte contre les myopathies.
- Le volet **Droits des personnes handicapées** vise à soutenir les fédérations nationales d'associations de personnes handicapées (motrices, sensorielles et mentales), à mobiliser et à renforcer leur réseau d'associations, pour promouvoir et défendre auprès des pouvoirs publics la reconnaissance de la dignité des personnes en situation de handicap.

V - PUBLIC CONCERNE

Comme il s'agit d'un programme de soutien aux acteurs locaux, les **bénéficiaires** directement concernés sont des professionnels (de la santé mentale, de la réadaptation...) et des militants associatifs. Tous ces acteurs travaillent eux-mêmes auprès des patients, des enfants en souffrance, des personnes en situation de handicap, ainsi que de leur famille et de leur entourage. Cette approche induit l'existence d'un tissu partenarial étoffé. Ces **partenaires** sont des associations généralement bien implantées, des services de rééducation fonctionnelle, des services d'oncologie-pédiatrie, des hôpitaux psychiatriques de jour, des centres médicopédagogiques, des foyers pour enfants assistés et des établissements de formation professionnelle.

VI - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Ressources humaines

Une équipe de 7 personnes (dont 3 expatriés) : 1 directeur, 1 administratrice, 3 chefs de projet (Santé mentale, Petite Enfance et Réadaptation), 1 secrétaire-logisticien, 1 assistante-réceptionniste.

Postes à pourvoir : 1 conseiller technique, psychologue clinicien ; 1 psychomotricien-formateur.

Budget prévisionnel 2004 : 1 050 000 euros.